

***Demande de congé parental  
Année scolaire 2021/2022***

- Première demande (délai de 2 mois dans les conditions précisées en annexe 8 et 4 selon le cas de figure) (1)
- Demande de renouvellement (à présenter 1 mois au moins avant l'expiration de la période du congé en cours sauf maître délégué, le délai est de 2 mois)
- Demande de réintégration ou de réemploi (à présenter 1 mois au moins avant l'expiration de la période du congé sauf maître délégué, le délai est de 2 mois)

NOM : .....

PRENOM : .....

- Maître sous contrat définitif
- Maître sous agrément définitif
- Maître sous contrat provisoire
- Maître délégué (avec ancienneté minimale d'un an à la naissance de l'enfant)

<input type="checkbox"/> <b>1<sup>er</sup> degré</b> Ecole : ..... .....	<input type="checkbox"/> <b>2<sup>nd</sup> degré</b> Discipline : ..... Etablissement(s): ..... .....
--	--

demande à bénéficier d'un congé parental du ..... au .....

demande ma réintégration ou mon réemploi à compter du .....

Fait à ....., le .....

Visa du Chef d'établissement

Signature de l'intéressé(e)

(1) joindre une copie du livret de famille.